AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 11-7-77132535

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 97 (15ème envoi 1977) - 1er juillet 1977 -

VIGNE

- Mildiou : Actuellement, la situation du vignoble de la région Midi-Pyrénées est très variable. En effet, on trouve des parcelles de vignes, heureusement peu nombreuses, présentant de sévères attaques des jeunes grappes à côté de parcelles où les taches sur feuilles sont encore rares.

Depuis le 28 avril et jusqu'au 30 juin inclus soit en 64 jours, il y a eu 37 précipitations se produisant souvent plusieurs jours consécutifs. La mise en place des traitements, leur application, leur renouvellement lorsqu'ils se trouvaient "lessivés", ont été souvent rendus difficiles et la protection a parfois été aléatoire.

En outre, la vigne est encore à un stade de grande sensibilité et il est nécessaire de demeurer vigilant si le temps perturbé persiste.

En conséquence, il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement général.

- Black-rot : Cette année, on trouve des taches éparses dans de nombreuses vignes. Le traitement conseillé contre le mildiou sera efficace contre ce champignon. Dans les vignes où l'on craint cette maladie, employer alors les doses nécessaires, parfois plus élevées que celles destinées à combattre le mildiou (voir bulletin n° 95).

- Pourriture grise (Botrytis cinerea) : Dans la liste des produits autorisés à la vente contre ce champignon (bulletin n° 96), il y a lieu de supprimer : le folpel s'il est employé seul et le thirame. L'action antibotrytis de ces produits ne doit être considérée que comme une action secondaire et non comme une action principale.

- Cochenille floconneuse de la vigne : Cette cochenille dont la présence est révélée par les sacs ovigères blanc pur, souvent situés à la face inférieure des rameaux de l'année précédente, est observée dans un très petit nombre de parcelles. Actuellement, les oeufs éclosent et donnent naissance à de petites larves qui vont se fixer le long des nervures, à la face inférieure des feuilles.

Dans les foyers, effectuer un traitement soigné (il faut toucher la face inférieure des feuilles) à l'aide de l'un des produits suivants : méthidathion à 40 g m.a./hl ; parathion émulsion à 30 g m.a./hl ; oléoparathion à 25 g m.a./hl.

Dans l'intérêt de la faune auxiliaire très active à cette époque de l'année, il y a lieu d'éviter le traitement général de toute une parcelle.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des prunes et des poires : Le vol des papillons de la génération hivernante se poursuit et l'activité sexuelle des insectes demeure vive.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : Le deuxième vol de papillons est commencé et le temps actuel est favorable à leur activité sexuelle.

a) Protection des pousses : Effectuer un traitement, dès réception, avec l'un des produits suivants : fénitrothion à 50 g m.a./hl (Folithion, Carpodion F., Fenibel, Paluthion), méthidathion à 40 g m.a./hl (Ultracide); mévinphos à 50 g m.a./hl (nombreuses spécialités); dichlorvos à 125 g m.a./hl (nombreuses spécialités).

P. 1126

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 13 juillet : Traiter du 4 au 6 juillet avec un produit à base de mévinphos à 50 g m.a./hl (Nombreuses spécialités) ou de dichlorvos à 125 m.a./hl (Nombreuses spécialités).

2.- Variétés à récolter entre le 21 juillet et le 15 août : Traiter du 4 au 6 juillet avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la Tordeuse orientale du pêcher : azinphos éthyl et méthyl : 40 g (N.S.) ; carbaryl : 120 g (N.S.) ; fénitrothion : 50 g (N.S.) ; méthidathion : 40 g (Ultracide) ; parathion éthyl et méthyl (N.S.) ; phosalone : 60 g (Azofène, Dynalone, Zolone , méthomyl : 62,5 g (Lannate).

CULTURES LEGUMIERES

- Teigne du poireau : Le vol des papillons et l'activité de cet insecte est vive actuellement. Un nouveau traitement pourrait être mis en place au début de la semaine du 4 au 10 juillet. Respecter scrupuleusement la législation concernant l'emploi des produits en culture légumière.

- Pomme de terre (mildiou) : Appliquer un nouveau traitement dans les cultures sensibles.

- Tomate (mildiou - alternaria) : Il a été observé quelques attaques de mildiou dans des cultures de tomates de plein air et le temps actuel demeure favorable à ce champignon. Poursuivre la protection tant que le temps perturbé persistera. Utiliser l'un des produits cités dans le bulletin précédent.

- Melon (oïdium) : Ce champignon s'installe un peu partout dans les cultures. Surveiller les foyers et intervenir en alternant l'emploi des produits pour éviter les phénomènes "d'accoutumance". Croiser les jets des pulvérisateurs afin d'atteindre la face inférieure des feuilles autant que la face supérieure.

- Anthracnose - Cladosporiose : Les premiers foyers d'anthracnose ont été découverts. Si le temps pluvieux se prolonge, traiter préventivement en employant l'un des produits énumérés dans le bulletin n° 93.

- Pourritures diverses : On observe un peu partout, dans les cultures, des fruits atteints par diverses "pourritures". Celles-ci se développent principalement lorsque les fumures sont mal équilibrées (excès d'azote principalement) et lorsque le temps est humide. Il n'y a pas actuellement de produit capable de résoudre efficacement ce problème.

Lorsque cela est possible (main-d'oeuvre), faire tourner chaque melon, d'un quart de tour par exemple, pour que la partie du fruits en contact avec le sol ou plastique puisse sécher. C'est en effet souvent à ce niveau que les altérations sont les plus fréquentes.

GRANDES CULTURES

- Cécidomyie des fleurs de luzerne (Contarinia medicaginis K.) :Les captures dans nos pièges aux champs sont en forte baisse depuis le 27 juin. En conséquence, un deuxième traitement ne s'impose pas dans l'immédiat.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.